
**Recrutement d'un prestataire de service local pour la production
de 10 podcasts sur le patrimoine culturel immatériel de Seychelles**

Référence No :
COI/ICC/DC/2023/013

Nom du Projet :
**Projet Régional de Développement
des Industries Culturelles et Créatives en Indianocéanie**

Acheteur : COMMISSION DE L'Océan Indien

Pays de la prestation : Seychelles

Émis le : **15 avril 2023**
Première relance : **12 mai 2023**
Deuxième relance : **01 juin 2023**
Troisième relance : **25 juillet 2023**

Dossier de consultation

DC No. : **COI/ICC/DC/2023/013**

Date de la DC : 25 juillet 2023

Pays de la prestation : Seychelles

Nom du Projet : *Projet Régional de Développement des Industries Culturelles et Créatives (ICC) en Indianocéanie*

La Commission de l’océan Indien (COI) est une organisation intergouvernementale qui regroupe l’Union des Comores, la France (Réunion), Madagascar, Maurice et les Seychelles. Avec le soutien de ses partenaires, la COI donne corps à la solidarité régionale à travers des projets de coopération couvrant l’ensemble des Objectifs de développement durable.

Pour son projet régional de « renforcement des industries culturelles et créatives en Indianocéanie » financé par l’Agence Française de Développement :

1. La Commission de l’océan Indien (COI) lance un appel pour le recrutement d’un prestataire spécialisé dans le domaine de la production de podcasts pour la valorisation du patrimoine culturel immatériel de l’océan Indien ;
2. Tout demande d’information complémentaire doivent être envoyé, avant le **vendredi 04 août 2023 à 16h00** (heures de Maurice - GMT+4), par courriel aux adresses suivantes : culture@coi-ioc.org; innocent.miada@coi-ioc.org; pascal.rakoto@coi-ioc.org;
3. Les dossiers de candidature doivent être envoyés, en FRANÇAIS, au plus tard le **lundi 14 août 2023 avant 17heures** (heure de Maurice - GMT+4) aux adresses suivantes :
A : innocent.miada@coi-ioc.org; pascal.rakoto@coi-ioc.org;
Copie à : culture@coi-ioc.org.

Eligibilité des Fournitures et services connexes

Toutes les fournitures et services connexes, qui doivent être fournis en vertu du contrat et financées par l’AFD, peuvent avoir leur origine dans n’importe quel pays, sauf les biens et services provenant de pays sous embargo de la France, l’Union Européenne ou les Nations-Unies.

Validité des offres

Les offres seront valables pendant 90 jours.

Les prix unitaires contractuels doivent être fixés pendant l’exécution du contrat par le Fournisseur et ne peuvent pas faire l’objet d’un ajustement.

Le Fournisseur peut définir son prix dans une devise étrangère de son choix en plus de la monnaie du pays de l’Acheteur (pour tout coût local le cas échéant).

Ouverture des offres

Les offres seront ouvertes par les représentants de l’Acheteur immédiatement après la date limite pour la remise des offres.

Évaluation des offres

Le processus d'évaluation sont détaillés dans les données particulières de la prestation.

Aux fins de l'évaluation et de la comparaison, la/es devise/s des offres doit/doivent être convertie/s en monnaie unique. La monnaie qui doit être utilisée à des fins de comparaison pour convertir au taux de change de vente offert les prix exprimés dans diverses devises en monnaie unique est la suivante : **EURO (EUR)**. La source du taux de change est la suivante : Banque centrale de Seychelles.

La date du taux de change est : **lundi 14 août 2023** (date limite de remise des offres).

Sélection finale et attribution du contrat

Le prestataire sélectionné sera celui dont le score sera le plus élevé.

Avant l'expiration du délai de validité des Offres, l'Acheteur notifiera au prestataire retenu, par les moyens les plus rapides « **par e-mail** », que son offre a été retenue. La lettre de notification (dans le Marché sous l'intitulé « Lettre de Marché ») comportera le montant que l'Acheteur devra régler au prestataire pour l'exécution du Marché (montant auquel il est fait référence ci-après et dans les documents contractuels sous le terme de « Prix du Marché »).

Jusqu'à la signature et l'approbation du Marché, la Lettre de Marché constituera l'engagement réciproque de l'Acheteur et de l'Attributaire.

L'Acheteur répondra rapidement par écrit à tout soumissionnaire ayant présenté une Offre infructueuse qui, après la notification des résultats par l'Acheteur aura présenter par écrit à l'Acheteur une requête en vue d'obtenir des informations sur le ou les motifs(s) pour le(s)quel(s) son Offre n'a pas été retenu dans les meilleurs délais après l'attribution du marché. L'acheteur enverra au prestataire retenu l'Acte d'engagement.

L'Acheteur notifiera simultanément aux autres soumissionnaires, le résultat de la Demande de Offres.

Pratiques de Fraude et corruption

L'AFD demande que les règles relatives aux pratiques de fraude et corruption telles qu'elles sont énoncées dans l'annexe aux conditions contractuelles (pièce jointe A) soient appliquées.

Aux fins d'application de ces règles, les prestataires (y compris leurs sous-traitants) devront faire en sorte que l'AFD et ses agents puissent examiner les documents administratifs comme les pièces comptables, relevés et autres documents additifs aux demandes de Candidatures, soumissions des Offres et à l'exécution des marchés et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

Au nom de l'Acheteur :

Signature : _____

Nom :

Titre/position : Directeur

Pièces jointes : (les soumissionnaires doivent remplir et signer)

Annexe 1 : Termes de référence et Lettre de soumission

Annexe 2 : Formulaire de candidature

Annexe 3 : Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale

Annexe 4 : Lettre d'engagement sur le respect de l'égalité de genres

Données particulières

Modifications et compléments apportés aux Articles des Dispositions Générales du Contrat	
IS 1.9	Droit applicable : Maurice
IS 2.1	Nom du Client : COMMISSION DE L'OCEAN INDIEN Méthode de sélection : Sélection fondée sur Qualité Seule (SQS) Type de contrat : <i>contrat de prestation de service local</i> « POUR LA PRODUCTION DE 10 PODCASTS SUR LE PATRIMOINE CULTUREL IMMATERIEL »
IS 2.2	L'intitulé des Services est : Production de 10 podcasts sur le patrimoine culturel immatériel¹ des Seychelles
IS 2.3	Une conférence préparatoire au dépôt des Propositions aura lieu : Oui <input type="checkbox"/> ou Non <input checked="" type="checkbox"/>
IS 2.4	Le Client fournira les renseignements afférents au projet, les rapports etc. suivants afin d'aider à la préparation des Propositions : Termes de référence
IS 3.3	Les circonstances supplémentaires suivantes seront considérées comme constituant un conflit d'intérêt : Relation avec le personnel du Client
Préparation des Propositions	
IS 9.1	La Proposition, ainsi que toute la correspondance et tous les documents concernant la Proposition, échangés entre le Consultant et le Client seront rédigés en français.
IS 10.1	La Proposition doit contenir : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Une offre technique incluant : <ul style="list-style-type: none"> - Compréhension de la mission - Méthodologie de réalisation de la prestation - Calendrier - Liste provisoire des enregistrements - Liste des matériels utilisés pour la prestation - CV du consultant - Portfolio incluant des podcasts réalisés lors de précédentes missions - 3 références ✓ Un devis détaillé <p>La proposition devra être soumise en utilisant le formulaire de soumission en Annexe</p>
IS 12.1	La Proposition doit être valable pendant 90 jours calendaires suivant la date limite de soumission des Propositions.
IS 13.1	La demande d'éclaircissement doit être adressée au plus tard vendredi 04 août 2023. par email à l'adresse électronique suivante : culture@coi-ioc.org
IS 16.1	Le/la Consultant.e détaillera les autres coûts de sa Proposition en conformité avec les éléments indiqués dans le formulaire de soumission.
IS 16.2	Une révision des prix de la rémunération n'est pas prévue.
IS 16.4	La Proposition financière libellera le prix des Services dans les monnaies ci-après : Roupie seychelloise Les coûts sont des coûts unitaires, il n'y a pas de dépenses remboursables La Proposition financière doit indiquer les coûts encourus dans le pays du Client dans la monnaie de ce pays (monnaie nationale) : Oui <input type="checkbox"/> ou Non <input checked="" type="checkbox"/>
Dépôt, Dépouillement et Evaluation des Propositions	
IS 17.1	Le/la Consultant.e pourra remettre sa Proposition par voie électronique.
IS 17.4	Le/la Consultant.e doit soumettre : la Proposition technique et financière en format pdf non modifiable par courrier électronique à l'adresse électronique ci-après : innocent.miada@coi-ioc.org ; pascal.rakoto@coi-ioc.org ;

¹ <https://ich.unesco.org/fr/domaines-du-patrimoine-immatriel-00052>

	Copie : culture@coi-ioc.org																				
IS 17.9	<p>Les Propositions doivent être reçues par le Client au plus tard à la date et à l'heure ci-après :</p> <p>Date : lundi 14 août 2023</p> <p>Heure : 17heures (heure de Maurice)</p> <p>L'adresse électronique de dépôt des Propositions sont : innocent.miada@coi-ioc.org; pascal.rakoto@coi-ioc.org; Copie : culture@coi-ioc.org</p>																				
IS 19.1	<p>L'option de dépouillement des offres "en ligne" n'est pas proposée.</p> <p>Le dépouillement des offres aura lieu à :</p> <p>Immeuble : BLUE TOWER Rue de l'Institut Étage/Numéro de bureau : 3ème Ville : Ébène Pays : MAURICE Date : Mercredi 16 août 2023 Heure : 10 heures (heure de Maurice)</p>																				
IS 19.2	Toute Proposition technique et financière dont le formulaire de soumission n'est pas signé du représentant habilité, conformément à l'Article 17.2 des IC, ne sera pas considérée.																				
IS 21.1	<p>L'évaluation des offres sera établie par un Comité d'évaluation dirigé par le Service Marché et Contrats (SMC) de la COI et l'équipe du projet ICC selon les critères suivants :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Critères de notation</th> <th>Score</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Compréhension de la prestation</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>Méthodologie et plan de travail</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>Capacité globale pour exécuter la prestation (équipe, temps, etc)</td> <td>15</td> </tr> <tr> <td>Pertinence des enregistrements proposés</td> <td>25</td> </tr> <tr> <td>Expérience technique avérée dans la production audiovisuelle</td> <td>15</td> </tr> <tr> <td>Qualité et pertinence des portfolios reçus</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>Références dans le domaine</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>Matériels disponibles pour s'assurer de la qualité de production</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td>Notation totale</td> <td>100</td> </tr> </tbody> </table> <p>Sélection finale :</p> <p>Le/la prestataire sélectionné.e sera celui/celle dont le score sera le plus élevé.</p>	Critères de notation	Score	Compréhension de la prestation	10	Méthodologie et plan de travail	10	Capacité globale pour exécuter la prestation (équipe, temps, etc)	15	Pertinence des enregistrements proposés	25	Expérience technique avérée dans la production audiovisuelle	15	Qualité et pertinence des portfolios reçus	10	Références dans le domaine	10	Matériels disponibles pour s'assurer de la qualité de production	5	Notation totale	100
Critères de notation	Score																				
Compréhension de la prestation	10																				
Méthodologie et plan de travail	10																				
Capacité globale pour exécuter la prestation (équipe, temps, etc)	15																				
Pertinence des enregistrements proposés	25																				
Expérience technique avérée dans la production audiovisuelle	15																				
Qualité et pertinence des portfolios reçus	10																				
Références dans le domaine	10																				
Matériels disponibles pour s'assurer de la qualité de production	5																				
Notation totale	100																				
IS 25.1	<p>L'évaluation se fera sur la base de la Proposition financière des Consultant.e.s hors impôts, taxes et droits identifiés aux Articles 43.1 et 43.2 des Conditions Particulières du Contrat. Lors des négociations du Contrat, le traitement des impôts, taxes et droits applicables sera examiné et fera l'objet d'un accord. Les impôts, taxes et droits applicables pourront être ajoutés au prix du Contrat sur une ligne distincte, en se référant au(x) mécanisme(s) de paiement desdits impôts, taxes et droits décrit(s) dans les Conditions Particulières du Contrat (Articles 43.1 et 43.2), le cas échéant.</p>																				
IS 26.1	<p>La monnaie à utiliser est la Roupie Seychelloise</p> <p>La monnaie dans laquelle les prix exprimés en diverses monnaies seront convertis est : l'Euro.</p> <p>La source officielle pour les cours de change (vendeur) est : Banque Centrale du pays de résidence du soumissionnaire</p> <p>La date des cours de change est la date limite de réception des Propositions soit le lundi 14 août 2023.</p>																				
IS 31.2	<p>Date et lieu prévus pour le commencement des Services :</p> <p>Date : 01 septembre 2023</p>																				



COMMISSION DE
L'Océan Indien

**Recrutement d'un prestataire de service régional pour la
production de 10 podcasts sur le patrimoine culturel
immatériel des Seychelles**

TERMES DE RÉFÉRENCES

Informations générales

✓ *La Commission de l'océan Indien (COI)*

La Commission de l'océan Indien (COI) est une organisation intergouvernementale qui regroupe cinq Etats membres : l'Union des Comores, la France au titre de La Réunion, Madagascar, Maurice et les Seychelles. Seule organisation régionale d'Afrique composée exclusivement d'îles, elle défend les spécificités de ses Etats membres sur les scènes continentale et internationale.

Bénéficiant du soutien actif d'une dizaine de partenaires internationaux dont l'Agence française de développement (AFD), la COI donne corps à la solidarité régionale à travers des projets de coopération couvrant un large éventail de secteurs : gestion durable des milieux et ressources naturels, santé publique, sécurité maritime, culture... Cette expérience accumulée au fil des projets fait aujourd'hui de la COI un acteur de premier plan du paysage diplomatique régional participant à la réalisation des Objectifs de développement durable. La COI anime depuis près de 40 ans l'action collective d'une région, l'Indianocéanie, vulnérable par nature et ambitieuse par choix.

✓ *L'Agence française de développement (AFD)*

L'AFD contribue à mettre en œuvre la politique de la France en matière de développement et de solidarité internationale. À travers ses activités de financement du secteur public et des ONG, ses travaux et publications de recherche, ses formations sur le développement durable et ses actions de sensibilisation en France, elle finance, accompagne et accélère les transitions vers un monde plus juste et plus résilient.

Avec ses partenaires, l'AFD construit des solutions partagées, avec et pour les populations concernées. Les équipes sont engagées sur plus de 4 000 projets et 115 pays pour les biens communs : le climat, l'égalité femmes-hommes, la biodiversité, la paix, l'éducation ou encore la santé qui sont des secteurs d'intervention du partenariat de l'AFD avec la COI.

(Source : présentation rédigée à partir de afd.fr)

Le projet ICC

La COI et l'AFD ont signé en février 2022, une convention de financement d'un montant de 5,1M€ sur cinq ans pour un projet régional de développement des industries culturelles et créatives (ICC) en Indianocéanie. Les bénéficiaires du projet sont les États membres de la COI (Union des Comores, Madagascar, Maurice et les Seychelles) ainsi que le Mozambique. La Réunion, non-bénéficiaire direct du projet, fait partie de son prisme d'intervention du projet.

L'objectif de ce projet est de **construire des sociétés humaines plus inclusives en adoptant une approche genre transformative et intersectionnelle**. A travers la stimulation du secteur culturel régional, il est attendu une meilleure cohésion sociale, un renforcement du sentiment d'appartenance régional et un développement économique local lié à la structuration des acteurs culturels et de leur écosystème.

En ciblant les acteurs culturels et les filières créatives, le projet participera également à la **dynamisation des industries culturelles et créatives (ICC)** qui sont de nature à agir **comme des leviers importants du développement socioéconomique**, tant à l'échelle locale qu'à l'échelle régionale. Le soutien apporté aux acteurs et filières des ICC devra, en outre, permettre d'accompagner la reprise économique et sociale post-Covid, par le renforcement des filières, des métiers, des formations et par l'appui à l'innovation, à la gouvernance. Les ICC constituent aussi un secteur porteur pour l'inclusion sociale, l'autonomisation des femmes et des jeunes.

✓ *Projet à marqueur 2 (CAD2)*

Ce projet, classé en tant que projet à marqueur 2 dans le genre selon les critères de l'OCDE, contribuera à la valorisation des diversités et cherchera à réduire les inégalités de genre basés sur les stéréotypes genrés et les déséquilibres socioéconomiques entre les femmes et les hommes.

Toutes les interventions du projet devront donc comporter une **attention spécifique aux enjeux de genre** afin d'assurer que ce projet participe au renforcement de l'égalité des genres. Un diagnostic sectoriel genre et un plan d'action genre sont en cours d'élaboration pour orienter l'ensemble des activités mises en œuvre.

L'approche genre et intersectionnelle qui sous-tend la mise en œuvre des composantes du projet doit favoriser la maximisation des réponses aux besoins spécifiques des femmes et des hommes, dans leur diversité. L'approche fondée sur les droits humains, la non-discrimination et l'égalité entre les genres sont des principes centraux. La participation est à la fois un moyen et un objectif.

Objectif de la prestation

Dans le cadre du projet ICC et conformément à son *objectif spécifique 1 « Renforcer les infrastructures culturelles pour doter les territoires d'espaces adéquats et mettre en valeur un patrimoine riche de sens pour les populations »*, le projet met en œuvre l'activité 1.4 suivante : « **Création de podcasts pour la valorisation du patrimoine culturel immatériel de l'océan Indien** » et recrute dans ce sens une entité résidant dans la région de l'océan Indien, spécialisée dans le domaine pour la production de podcasts.

Le podcast est un contenu audio numérique, il pourra être écouté sur la plateforme multimédia des ICC qui sera mise en ligne au cours du second semestre 2023 (Activité 4.1) ainsi que sur les plateformes numériques de la COI. Des diffusions sur les stations radios des États membres pourront être envisagées.

L'objectif global de la prestation de service est de produire 10 podcasts sur le patrimoine culturel immatériel (PCI) de Seychelles et également de constituer des archives sonores sur les éléments du patrimoine culturel immatériel² de chaque pays.

L'Unité de gestion du projet (UGP) de la COI se propose d'utiliser une partie des fonds pour effectuer des paiements autorisés au titre d'un Contrat pour lequel est émise une Demande de Propositions pour une enveloppe globale de neuf mille cinq cents (9 500€).

Missions du prestataire

Sous l'autorité de la Chargée de mission Éducation et formation, Culture, Santé, Genre et Entreprenariat et sous la supervision directe de la Cheffe de projet ICC au sein de la COI, le prestataire aura pour missions principales de :

1. Etablir une proposition de liste des sujets d'enregistrements du paysage culturel du pays, qui devra être validée par la COI à travers l'Unité de gestion du projet (UGP), selon les critères prédéfinis par la COI. La liste établie devra inclure une grande diversité de profils, d'ancrages géographiques, de catégories socio-professionnelles, de métiers et pratiques (porteurs, porteuses de traditions, chercheurs, chercheuses, artistes, artisans-nes, leaders naturels, etc) et de la diversité culturelle du pays ;
2. Concevoir l'habillage sonore identique pour la série de podcasts et élaborer les fiches techniques de chaque podcast selon les lignes directrices établies par l'UGP. Celles-ci devront définir le contenu, les éléments sonores, l'angle d'interview de chaque intervenant et la langue d'enregistrement ;

² <https://ich.unesco.org/fr/domaines-du-patrimoine-immatriel-00052>

3. Enregistrer, faire la synthèse, procéder au montage audio des interviews et livrer les podcasts en format MP3. Le prestataire devra également fournir tous les rushs des enregistrements.

Tâches

Afin de mener à bien la prestation, le contractant devra :

- ✓ Etablir la proposition de liste des sujets d'enregistrements et soumettre le répertoire à la COI pour validation ;
- ✓ Concevoir l'habillage sonore de la série de podcasts, selon les lignes directrices fournis par l'UGP et soumettre à la COI pour validation ;
- ✓ Élaborer les fiches techniques des 10 podcasts et soumettre à la COI pour validation ;
- ✓ Mener les interviews avec les personnes ressources validées par la COI selon les critères techniques fournies par l'UGP ;
- ✓ Traduire les éléments enregistrés dans les différentes langues vernaculaires vers le français / portugais
- ✓ Procéder au montage audio des interviews en incluant les habillages sonores validés et la traduction en voix-off lorsque nécessaire ;
- ✓ Intégrer les commentaires de l'UGP lors de la validation des podcasts ;
- ✓ Livrer les dix (10) podcasts, entre 20 et 30 minutes chacun, en format MP3, accompagnés des rushes des interviews.

Le prestataire devra disposer d'un matériel technique adéquat pour un enregistrement en 44kHz/24bits et d'un studio de montage audio, incluant les logiciels tels qu'Adobe Audition, Audacity. La COI se réserve le droit de refuser la qualité technique et sonore des livrables.

Tous les consommables, les matériels et les autorisations administratives nécessaires à la production des podcasts sont à la charge du prestataire.

Le prestataire devra également prendre en compte le diagnostic sectoriel genre et intégrer les éléments du plan d'action genre validé lors de l'identification des personnes ressources.

Toutes les productions dans le cadre de cette mission sont la propriété exclusive de la COI.

Résultats attendus

Le contractant devra livrer les éléments suivants, par envoi numérique :

- ✓ Base de données des personnes ressources
- ✓ Dix (10) podcasts, entre 20 et 30 minutes chacun, en format MP3, avec les habillages sonores
- ✓ Les rushes des interviews

Critères de sélection

- ✓ Entité enregistrée légalement dans un des pays de la région de l'océan Indien et disposant du matériel technique adéquat ;
- ✓ Au moins 3 ans d'expériences dans la production de contenus audio et créatifs ;
- ✓ Bonne connaissance du paysage culturel de Seychelles ;

- ✓ Bonne maîtrise de l'anglais et du français ;
- ✓ Bonne maîtrise des langues vernaculaires du pays serait un atout ;
- ✓ Expériences dans les médias numériques et faire partie d'un réseau d'artistes seraient un atout.

Calendrier prévisionnel

- **01 septembre 2023** : date de début de la prestation
- **30 décembre 2023** : date du dernier livrable

Chaque dossier devra comprendre, comme indiqué dans l'annexe jointe :

- ✓ Une offre technique incluant :
 - Compréhension de la mission
 - Méthodologie de réalisation de la prestation
 - Calendrier
 - Une proposition de liste des sujets d'enregistrements
 - Liste des matériels utilisés pour la prestation
 - CV de l'équipe
 - Portfolio incluant des podcasts réalisés lors de précédentes missions
 - 3 références
- ✓ Un devis détaillé

Toute demande de clarification et d'information complémentaire concernant cette DC peut être envoyée par écrit à l'adresse suivante avant le **vendredi 04 août 2023** à 16h00 mn (heures de Maurice GMT+4).

Adresse e-mail: culture@coi-ioc.org

Copie : innocent.miada@coi-ioc.org ; pascal.rakoto@coi-ioc.org

L'Acheteur transmettra des copies de sa réponse à tous les Fournisseurs, y compris une description de l'objet de la demande de clarification, mais sans en identifier la source.

Les dossiers de candidature doivent être envoyés au plus tard le **lundi 14 août 2023** avant 17heures, heure de Maurice (GMT+4) aux adresses suivantes :

Adresse e-mail: innocent.miada@coi-ioc.org ; pascal.rakoto@coi-ioc.org

Copie: culture@coi-ioc.org

Recruitment of a local service provider for the production of 10 podcasts on the intangible cultural heritage of Seychelles as part of the regional project for the development of Cultural and Creative Industries in Indianoceania (CCI)

As part of the regional project for the development of the Cultural and Creative Industries (CCI) in Indianoceania, the Indian Ocean Commission (IOC) is recruiting a local service provider for the following activity 1.4: **"Creation of podcasts for the promotion of intangible cultural heritage of the Indian Ocean"**.

The purpose of this call for tender is to produce 10 podcasts on the intangible cultural heritage (ICH)³ of Seychelles and also to collect audio archive. The podcasts will be broadcasted on the CCI multimedia platform, the IOC website and local radios.

Mission

Under the authority of the Chief of Entity "Education and Training, Culture, Health, Gender and Entrepreneurship" and under the direct supervision of the CCI Project Manager, the service provider shall carry out the following activities:

1. Identify the key resource persons from the cultural sector in Seychelles, with the support of the CCI Project Management Unit (PMU). The list should include a wide variety of profiles, with different socio-professional background, professions and practices (researchers, artists, craftsmen, natural leaders, etc.). The list should also take into account the cultural diversity of the country;
2. Create the soundtrack for the podcast series and develop the podcast concept for each episode according to the guidelines provided by the PMU. Guidelines must define the topic, audio documents, resources person and the recording language;
3. Record, edit and deliver podcasts in MP3 format. The service provider must also provide all audio rushes.

Tasks

In order to carry out the production, the contractor must:

- ✓ Identify key resource persons and submit the contact list to IOC for its approval;
- ✓ Create the soundtrack of the podcast series, according to the guidelines provided by the PMU and submit it to IOC for its approval;
- ✓ Develop the 10 podcasts concept and submit it to IOC for its approval;
- ✓ Conduct interviews with approved resource persons according to the guidelines provided by the PMU;
- ✓ Translate the audio recorded in local languages into French;
- ✓ Edit audio and interviews including soundtracks and the translated voice-over when applicable;
- ✓ Integrate the PMU's comments received from the validation process;
- ✓ Deliver the ten (10) podcasts, between 20 and 30 minutes each, in MP3 format, along with the audio rushes.

The service provider must have adequate technical equipment for 44kHz/24bit recording and an audio studio, including software such as Adobe Audition, Audacity. The IOC has the right to refuse the technical and sound quality of the deliverables.

All materials and administrative authorizations required for the podcasts production are under the responsibility of the service provider.

The service provider must also take into account the gender diagnosis and integrate the indicators from the validated gender action plan when identifying resource persons.

All productions under this contract are the exclusive property of the IOC.

³ <https://ich.unesco.org/en/intangible-heritage-domains-00052>

Expected results

The contractor shall submit the following deliverables, in digital format:

- ✓ Database of key resource persons
- ✓ Ten (10) podcasts, between 20 and 30 minutes each, in MP3 format, with soundtracks
- ✓ Audio rushes

Selection criteria

- Entity legally registered in one of the Indian Ocean countries and having the appropriate technical equipment;
- At least 3 years of relevant experience in the production of audio and creative content;
- Very good knowledge of the cultural sector in Seychelles;
- Fluent in local languages of the country will be an asset;
- Experience in digital media and being part of a network of artists would be an asset.

Each application should include

- ✓ A technical proposal including:
 - Understanding of the mission
 - Methodology
 - Calendar
 - Proposed topics for podcasts
 - List of available materials
 - CV of the team
 - Portfolio including podcasts made during previous missions
 - 3 references
- ✓ Financial proposal

Applications must be submitted **in FRENCH** no later than **Monday 14 August 2023 at 5pm (Mauritius time)** by email:

To: innocent.miada@coi-ioc.org ; pascal.rakoto@coi-ioc.org ;

Copy: culture@coi-ioc.org

Specific conditions

Application and all correspondence between the client and the service provider must be in French	
Financial proposal shall be in : SCR and/or EUR Exchange rate from Central Bank of Seychelles	
Technical and Financial proposal submitted without representative’s signature will be dismissed	
Evaluation will be done by the Evaluation committee lead by the Procurement Service (SMC) at IOC according to the following criteria:	
Criteria	Score
Understanding of the mission	10
Methodology and workplan	10
Capacity to carry on activities (team, time, etc)	15
Relevance of the proposed topics	25
Technical experience in audiovisual production	15
Relevance and quality of submitted portfolios	10
Références related to the task	10
Available material fro the production	5
Total scoring	100
Final selection :	
Service provider receiving the maximum score will be selected.	
Start date of the contract : 01 September 2023	

Annexe 1
Lettre de soumission

[Lieu, date]

À : La Commission de l'Océan Indien (COI)

Madame/Monsieur,

Je soussigné(e), ai l'honneur de vous proposer de produire 10 podcasts sur le patrimoine culturel immatériel des Seychelles, à titre de prestataire, conformément à votre Demande de consultation en date du **[date]** et à mon offre technique ci-joint.

Le montant de mon offre financière s'élève à **[insérer le montant en lettres et en chiffres]**. Ce montant est un montant net d'impôts, de droits et de taxes dans le pays du Client et inclut tous impôts, droits et taxes dans tout autre pays.

Je reconnais que vous n'êtes tenu(e) d'accepter aucune des propositions reçues.

Veuillez agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Nom du prestataire :

Signature de son représentant : _____

Adresse :

Annexe 2
Formulaire de candidature
Application form

Offre technique – Technical proposal

A. Informations générales – General information

Nom - *Name*: _____

Email : _____ Tel : (____) _____

Pays de résidence – *Country of residence*: _____

**Merci d’inclure un document d’enregistrement – Please attach registration document*

Langues - Language

Langues <i>Language</i>	Compréhension écrite <i>Read</i>				Compréhension orale <i>Speak</i>				Rédaction <i>Write</i>			
	Av	Int	Déb	Not	Av	Int	Déb	Not	Av	Int	Déb	Not
Français <i>French</i>												
Langue maternelle (merci de préciser) <i>Mother tongue (please specify)</i>												
Autres langues (merci de préciser) <i>Other languages (please specify)</i>												

Av = Avancé/Advanced Int = Intermédiaire/Intermediate Déb = Débutant/Beginner Not = Notions/Basic

Membres de l’équipe – Team members

Merci de joindre les CVs –Please include CVs

- _____
- _____
- _____

Portfolio

Merci de lister les réalisations auxquelles vous avez participé

List any production you have been involved in

Titre <i>Title</i>	Année <i>Year</i>	Organisation commanditaire (si applicable) <i>Commissioned by</i> <i>(if applicable)</i>	Liens <i>Links</i>

**Nota bene : Merci de joindre un CV actualisé accompagné d'une lettre de motivation*

**Nota bene: Please join your updated CV and cover letter*

Références - Reference

Noms <i>Name</i>	Titre <i>Job Title</i>	Organisation <i>Organization</i>	Email

B. Compréhension de la mission – Understanding of the mission

Faites un résumé de votre compréhension et de votre vision de la demande de prestation qui vous ait demandée.

Please share your vision and your understanding of the task in relation to the objectives and requirements set out in this call for tender

Maximum 1500 mots - Maximum 1500 words

C. Méthodologie – Methodology

Décrivez l'approche que vous proposez pour mener à bien la production de podcasts

Please describe your approach to the podcasts production

Maximum 1500 mots - Maximum 1500 words

D. **Liste provisoire des enregistrements - Proposed topics for podcast** (5 minimum and 10 maximum)

1. _____

2. _____

3. _____

E. **Liste des matériels – List of material**

Merci de nous indiquer les matériels qui sont à votre disposition :
Please indicate your available material

• _____

• _____

• _____

Offre financière – Financial proposal

Total de l'offre financière (montant et monnaie de paiement)

Total of financial proposal (amount and currency): _____

Description de l'activité <i>Description of activity</i>		Tarif journalier [devise/montant] <i>Daily rate</i> [currency/amount]	Nombre de jours <i>Number of days</i>	Total [devise/montant] <i>Total</i> [currency/amount]
1.	Rémunération <i>Remuneration</i>			
1.1	Établir une liste de personnes ressources et concevoir l'habillage sonore de la série de podcasts <i>Provide list of key resource person and create soundtrack for the podcast's series</i>			
1.2	Établir la ligne éditoriale et élaborer la fiche technique des 10 podcasts <i>Develop concept of the 10 podcasts</i>			
1.3	Mener les interviews avec les personnes ressources validées par l'UGP, dans la langue de choix de l'intervenant <i>Conduct interview with approved key resource persons in their preferred language</i>			
1.4	Post-production (montage, habillage) <i>Post-production (editing, effects)</i>			
		Total Rémunération <i>Total remuneration</i>		
		Tarif journalier [devise/montant] <i>Daily rate</i> [currency/amount]	Nombre de jours <i>Number of days</i>	Total [devise/montant] <i>Total</i> [currency/amount]
2.	Autres dépenses <i>Other Expenses</i>			
2.1	Déplacements <i>Transport</i>			
2.2	Communication			
2.3	Production bande sonore <i>Soundtrack production</i>			
2.4	Autres (à spécifier s'il y a lieu) <i>Others (please specify)</i>			
2.5				
		Total Autres dépenses <i>Total Other Expenses</i>		

Annexe 3

Déclaration d'Intégrité, d'Éligibilité et de Responsabilité Environnementale et Sociale

Intitulé de l'offre ou de la proposition : _____ (le
"Marché"⁴)

A : _____ (le "Maître
d'Ouvrage")

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l'"AFD") ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de Financement qui la lie directement ou indirectement au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement, nos prestataires, entrepreneurs, prestataires et sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation des marchés et de leur exécution. Selon qu'il s'agit de marchés de travaux, de fournitures, d'équipements, de prestations intellectuelles (prestataires) ou d'autres prestations de services, le Maître d'Ouvrage peut également être dénommé Client ou Acheteur.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement, ni de nos prestataires, entrepreneurs, prestataires et sous-traitants, n'est dans l'un des cas suivants :
 - 2.1 Être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité, ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
 - 2.2 Avoir fait l'objet :
 - a. D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Marché, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle condamnation, nous disposons de la possibilité de joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
 - b. D'une sanction administrative prononcée depuis moins de cinq ans par l'Union Européenne ou par les autorités compétentes du pays dans lequel nous sommes établis, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle sanction, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette sanction n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
 - c. D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée, pour fraude, corruption ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;

⁴ Lorsque la présente Déclaration d'Intégrité est requise dans le cadre d'un contrat qui n'est pas qualifiable de « marché » au sens du droit local, le terme « marché(s) » y est dès lors remplacé par le terme « contrat(s) » et les termes « soumissionnaire ou consultant » y sont dès lors remplacés par le terme « candidat ».

- 2.3 Figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union Européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
 - 2.4 Avoir fait l'objet d'une résiliation prononcée à nos torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à nos obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché antérieur, sous réserve que cette sanction n'ait pas fait l'objet d'une contestation de notre part en cours ou ayant donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à nos torts exclusifs ;
 - 2.5 N'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;
 - 2.6 Être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque Mondiale et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debarr> (dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
 - 2.7 Avoir produit de faux documents ou s'être rendu coupable de fausse(s) déclaration(s) en fournissant les renseignements exigés par le Maître d'Ouvrage dans le cadre du présent processus de passation et d'attribution du Marché.
3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement ni de nos prestataires, entrepreneurs, prestataires et sous-traitants, n'est dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :
- 3.1 Actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction.
 - 3.2 Avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de passation du Marché ou la supervision du Marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;
 - 3.3 Contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire ou prestataire, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire ou prestataire, recevoir d'un autre soumissionnaire ou prestataire ou attribuer à un autre soumissionnaire ou prestataire directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire ou prestataire, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire ou prestataire nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres ou propositions respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;
 - 3.4 Être engagé pour une mission de prestations intellectuelles qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;
 - 3.5 Dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux, fournitures ou équipements :
 - i. Avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un prestataire qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre de la procédure de passation du Marché;
 - ii. Être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliés, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour

effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.

4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, pour participer à une procédure de mise en concurrence, nous certifions que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.
5. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.
6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :

6.1) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.2) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.3) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute Personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maître d'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre Personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre Personne définie comme agent public dans l'Etat du Maître d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.

6.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute Personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que se soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre Personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.

6.5) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et, notamment, aucune pratique anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.

6.6) Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union Européenne ou de la France.

6.7) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont indiquées dans le plan de gestion

environnementale et sociale fourni par le Maitre d'Ouvrage.

7. Nous-mêmes, les membres de notre groupement, nos prestataires, entrepreneurs, prestataires et sous-traitants, autorisons l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

Nom : _____ En tant que : _____

Dûment habilité à signer pour et au nom de⁵ _____

Signature : _____

En date du : _____

⁵ En cas de groupement, inscrire le nom du groupement. La personne signant l'offre, la proposition ou la candidature au nom du soumissionnaire ou du consultant joindra à celle-ci le pouvoir confié par le soumissionnaire ou le consultant.

Annexe 4 Lettre d'engagement genre

En signant ce document, le, la candidat-e / le, la soumissionnaire, s'engage à respecter les principes d'égalité de genres et à s'assurer que leurs sous-traitants et/ou collaborateurs les respectent également.

Ainsi, dans le cadre du projet de Renforcement des Industries Culturelles et créatives (ICC) en Indianocéanie mis en œuvre par la Commission de l'Océan Indien (COI) et financé par l'Agence Française de Développement, dans l'exécution de la présente prestation, le candidat/soumissionnaire s'engage à :

- Identifier et prendre en compte les inégalités femmes-hommes dans l'exécution du projet.
- Prévenir systématiquement les risques d'aggravation des inégalités existantes.
- Contribuer à réduire les inégalités femmes-hommes
- S'assurer d'une participation équitable dans le choix des intervenant-es ;
- Valoriser, et faire entendre les voix des femmes dans toute leur diversité,
- À ne pas porter de jugement ni de propos discriminatoires pouvant porter atteinte à la dignité des femmes et dans le respect de leur culture ;
- Agir avec respect et éviter tout acte et conduite pouvant être interprété comme du harcèlement moral et/ou sexuel ;
- Utiliser un langage inclusif et sensible au genre ;
- Prendre les mesures pour assurer la protection et le respect des femmes et de leurs droits dans le cadre de la mise en œuvre de l'activité ;
- Contribuer à un environnement sain et sûr pour les femmes ;
- Appliquer des rémunérations égales entre les femmes et les hommes pour des tâches similaires ;
- Promouvoir l'égalité des genres en adoptant une politique répondant à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ainsi qu'à la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

La COI se réserve le droit de contrôler ou de faire contrôler la juste application cet engagement. En cas de discrimination constatée, la COI peut exiger des candidat/soumissionnaire du marché de prendre les mesures nécessaires afin de faire respecter le principe d'égalité de genres.

En cas de non-respect des dispositions sur l'égalité des genres, des mesures et sanctions peuvent être prises conformément au droit cantonal (exclusion de la procédure ou exclusion de toute procédure d'appel d'offres pendant une période définie, révocation de l'adjudication, amende administrative).

La COI se réserve également le droit d'annuler le marché en cas de violation aggravé tel que le harcèlement et les abus sexuel ayant porté atteinte à l'image du projet.

Nom : _____ En tant que : _____

Dûment habilité à signer pour et au nom de⁶ _____

Signature : _____

En date du : _____

⁶ En cas de groupement, inscrire le nom du groupement. La personne signant l'offre, la proposition ou la candidature au nom du soumissionnaire ou du consultant joindra à celle-ci le pouvoir confié par le soumissionnaire ou le consultant.